

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2015

Le vingt cinq août deux mille quinze, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 19 août 2015.

Présents : Mmes CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, MOREAU Patricia,

MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, TEXIER Alain.

Excusés : Mme BALOTHE Paulette (1 pouvoir à M. FOUCHE Patrice), Mme PIOT Marylène, M.ROUSSEAUX Patrick.

Secrétaire : Mme LEDOUX Nadine.

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu. M.Ripolli, absent lors de la dernière séance, souhaite quelques informations supplémentaires sur le projet de l'aire de jeux. Il ne remet pas en cause l'utilité du projet mais il trouve celui-ci relativement onéreux, surtout pour la barrière d'enceinte. Les conseillers lui expliquent que toute l'aire de jeux doit être clôturée, évitant ainsi que des animaux puissent s'y promener et dégrader les lieux. De plus, ils ont fait le choix d'une clôture en aluminium, évitant ainsi tout entretien aux agents communaux. Monsieur Nivau demande aux élus de signer le registre.

1 – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION

Il sera remboursé à Mesdames ALLONNEAU et GIRARD, leurs frais de repas et de déplacements pour cinq formations urbanisme dispensées à Brioux-Sur-Boutonne et Celles-Sur-Belle, en juin et juillet 2015.

Mme ALLONNEAU Danielle, 3 repas soit 34,40 € et 71,08 € pour les frais kilométriques

Mme GIRARD Nathalie, 3 repas soit 37,00 €.

2 – DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le maire rappelle qu'il existe sur la commune, une convention avec les chasseurs pour la destruction de nids de frelons à la demande des particuliers. Il fait part de la délibération, datant du 15 novembre 2011. Or, sur le document en question, il est fait mention de frelons sans autres précisions. Pour éviter tout litige, il souhaite qu'une nouvelle délibération soit prise en indiquant bien qu'il s'agit de frelons asiatiques. Les élus émettent un avis favorable à la reprise de la délibération.

3 – ADHESION A LA LUDOTHEQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. Nivau a signé, au mois d'août, le renouvellement de la convention permettant d'adhérer, (pour 20 €) à la ludothèque, malle de jeux, qui intervient 5 fois pendant l'année scolaire, dans la garderie scolaire. Elle propose aussi la location de jeux (1 € par jeu), à raison de 3 jeux loués par passage. Les élus émettent un avis favorable à cette adhésion.

4 – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

- que la commune de Fressines a, par délibération du 2 décembre 2014, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Deux-Sèvres, de souscrire pour son compte un contrat

d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et du décret 86-552 du 14 mars 1986;

Monsieur le maire expose :

- Que le Centre de gestion a communiqué à l'établissement public, les résultats le concernant.

Il précise que :

- Vu la loi la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- Vu l'opportunité pour l'établissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

- Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1er janvier 2016 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à charge de la collectivité à compter du 1er janvier 2016, jusqu'au 31 décembre 2019, proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier SOFCAP pour les :

- Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail, (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)

Taux : 5,90 % avec franchise **10 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire
+ frais d'intervention du centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée.

• Agents (titulaires ou stagiaires) non affiliés à la C.N.R.A.C.L. des agents non titulaires de droit public :

Liste des risques garantis : Accident du travail, (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie ordinaire, maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant),

Taux : 1,20 % avec franchise **10 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire
+ frais d'intervention du centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée.

- Autorise le maire à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

5 – PROJET TRAME VERTE ET BLEUE POITOU-CHARENTES

Pour faire suite au dossier déposé en décembre 2014, le Conseil régional a décidé d'attribuer à la commune, une subvention de 7 720,00 € pour le projet proposé, niveau 1. Les actions retenues sont les suivantes :

- Information et sensibilisation des habitants et des scolaires,
- Mise en valeur du patrimoine naturel,
- Réalisation d'un plan de gestion des haies,
- Aménagement favorable à la faune.

La dépense subventionnable retenue est de 10 900,00 € HT. 50 % de la subvention seront versés prochainement.

M. Fouché souhaite mettre en place un petit groupe de travail chargé de suivre ce projet.

Il sera demandé à M.Rousseaux, absent ce soir et à l'initiative du projet, s'il veut bien en faire partie, ainsi qu'à M.Chollet David, agent communal chargé des espaces verts. Sont volontaires pour le groupe de travail : Mme Chauveau, MM. Fouché, Petit, Texier. Les premiers points seront la réflexion et le calendrier des actions à mener. M. Fouché mènera la commission. Les archives communales seront recherchées concernant les chemins de randonnées et le dossier de l'association « Loisirs et Nature ».

6 – TITULARISATION D'UN AGENT STAGIAIRE

M. le maire propose la titularisation de M. SAVARIAU Fabien. Au 1^{er} septembre 2015, M. Savariau aura effectué un an de stage. De l'avis de M. Texier et du maire lui-même, M. Savariau donne entière satisfaction, que ce soit au niveau du travail par ses diverses compétences ou par son intégration au sein des différents services. Il s'est aussi très bien adapté aux relations avec les habitants de la commune. Les élus émettent un avis favorable à sa titularisation au 1^{er} septembre 2015.

7 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Informations/M. Fouché :

- Le Fressines Infos à distribuer en fin de semaine,
- Le forum des associations le 5 septembre de 9h à 12h, petite réunion préparatoire le 31 août à 20h30, à la salle des fêtes,
- L'Assemblée générale de la musique a eu lieu ce soir. M. Peltier Samuel transmet la présidence à Mme Rambaud Catherine. Il y avait 64 adhérents en 2015. Les finances sont saines. La chorale des adultes va reprendre. Le professeur Charlene Bigot arrête ses cours. Une réunion aura lieu à Melle le 3 septembre de 14h à 16h où il sera question des différentes écoles de musique, dont celle de Fressines. Au vu des horaires, MM. Petit Yannick et Rippoli Jean-Pierre acceptent de s'y rendre et feront le compte rendu aux élus, par la suite.

Ecole/Mme Moreau :

- L'école a fait une demande de mobilier le 27 juillet alors que Mme Moreau avait souhaité celle-ci fin juin pour pouvoir passer commande. Elle a malgré tout passé une commande ce jour, espérant recevoir le mobilier très rapidement. Il ne sera pas fait l'acquisition de tabourets tels que demandés, ceux-ci paraissent dangereux pour les enfants.
- Lecture est donnée du courrier qui sera transmis (avec les différents règlements) à chaque parent d'élèves, les informant de la modification des horaires. Il est aussi fait lecture de l'article 5 du règlement de la garderie scolaire, rappelant que pendant le temps périscolaire, la discipline est exclusivement assurée par le personnel municipal. En espérant ainsi que les problèmes rencontrés en juin dernier, ne se reproduisent pas.
- Les APS (Activités Péri Scolaire) seront assurées par les deux agents ayant fait une formation.

Voirie-bâtimens/M. Texier :

- des travaux d'entretien ont été faits à l'école : peinture et enrobé sur plateau scolaire, peinture dans les classes, nettoyage de toutes les grilles d'enceinte.
- Le plafond de la salle de musique est refait et la salle est opérationnelle. Il faut maintenant changer les deux fenêtres les plus abîmées. Le devis des Ets Bois du Poitou (Soudan) de 741,00 € HT pour deux fenêtres en PVC double vitrage, est accepté par les élus.
- La réfection de la toiture de la salle des fêtes débutera le 7 septembre prochain. 9 956 € HT pour les parties 1 et 3 (cf. dernier Conseil), 4 878 € HT pour la zinguerie et 650 € HT de matériel divers. M. Texier répond à Mme Ledoux qu'il a fait venir un expert sur les lieux et qu'il ne devrait pas y avoir de problème de sécurité au niveau du chantier qui sera exécuté par les employés communaux.
- La peinture routière est en cours.
- Le fourgon Peugeot a de nouveau été accidenté.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux d'aménagement du carrefour des Chaumettes, sur la RD 5, débuteront le 15 septembre 2015. M. le maire apprécie la rapidité de la mise en œuvre de ce dossier par les services du Conseil départemental.
- Inauguration de la station d'épuration le 26 septembre 2015 à 10h30. Des cartons d'invitation vont prochainement être distribués. M. Nivau souhaite que le vin d'honneur soit pris en charge

par la commune. Dans la continuité, il souhaiterait qu'une journée « portes ouvertes » ait lieu, pour les habitants. Soit plus tard, soit le même jour mais dans l'après-midi. Il faudra un technicien pour fournir les explications nécessaires au fonctionnement de la station.

- GEO3D a fourni le relevé topographique pour RD 5 et RD 7. Le cabinet est en mesure de proposer le projet tout début de semaine prochaine ainsi que le DCE (Document de Consultation des Entreprises).

- le 24 août, à la Communauté de Communes de Celles-Sur-Belle, il a été longuement question de la réforme territoriale puisque le seuil de 15 000 habitants est maintenant défini et qu'il y a obligation de fusionner au 1^{er} janvier 2017. M. Nivau a demandé à M. Roy, maire de Celles-Sur-Belle, qui l'a accepté, la possibilité que le cabinet KPMG présente les différents scénarii aux élus communaux. Il souhaiterait que tous les élus soient présents à cette présentation. Les élus du cellois ne sont pas tous du même avis pour le choix de la future Communauté de communes. Le rythme va être soutenu entre les différentes réunions à ce sujet. Il n'exclut pas, que la communauté de communes telle qu'elle existe actuellement, soit dissoute. Après la présentation faite aux élus communautaires, chaque commune devra faire savoir avec quelle communauté de communes elle envisage de fusionner.

Une autre alternative pourrait être étudiée suivant ce seuil de 15000 habitants. Il pourrait être demandé à d'autres communes, de se rattacher à la Communauté de Celles-Sur-Belle, afin d'atteindre le seuil du nombre d'habitants. Par exemple : Vouillé, Brulain, ...

M. Nivau rencontrera prochainement, à ce sujet, plusieurs maires qui pourraient être concernés.

M. Dupeu demande si la population sera consultée ?

M. Nivau lui répond que les conseillers ont été élus pour prendre les décisions. Il est vrai qu'il avait été question d'un référendum. Dans ce cas, il faudra l'accord du Préfet. M. le maire souhaiterait dans un premier temps, une réunion publique pour une présentation par le cabinet KPMG (moyennant finances).

M. Fouché pense que cela risque d'être trop technique. Pour lui, si référendum il y a, la population fressinoise voterait à 80% pour la CAN.

M. Nivau rappelle qu'il y a toute l'année 2016 pour l'organisation d'une réunion publique mais il souhaiterait qu'elle ait lieu le premier semestre.

La « commune nouvelle » n'est plus d'actualité.

- 25 septembre 2015, remise de diplôme de la médaille d'argent pour Mme ALLONNEAU Danielle et M. GIRAUD Maurice pour plus de 20 ans au service de la collectivité. Une petite cérémonie aura lieu avec les collègues, les élus et les conjoints à 19h dans la salle de la cantine scolaire. Les élus sont d'accord avec la proposition de monsieur le maire de leur offrir, à chacun, un bon d'achat de 120,00 €.

- Le boucher de Vouillé viendra vendre ses produits, à compter du 9 septembre prochain, le mercredi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 15h à 18h30 sur le parking du Bistrot de la Butte.

- Mme Ledoux : Des personnes déposent encore des ordures ménagères aux pieds des points d'apport volontaire !

M. Fouché fera un rappel sur le Fressines Infos, invitant les habitants à plus de civisme.

M. Ripolli demande si les haies du lotissement « Les Jardins des Chaumettes » peuvent être taillées, elles empiètent sur la voie. M. Chollet sera chargé du travail.

Fin de la séance à 22h10